

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le régulateur de l'énergie (CREG) ignore les signaux alarmistes de l'industrie

Bruxelles, le 5 septembre 2023 – Dans son avis annuel sur la norme énergétique adressé au gouvernement fédéral, la CREG, le régulateur de l'énergie, propose de ne pas prendre à ce stade de nouvelles mesures en vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie belge. La récente comparaison de prix de PwC a pourtant, tout comme celle de Deloitte pour le compte de Febeliec, démontré que la position compétitive de notre industrie par rapport aux pays voisins s'est détériorée l'année dernière. Nos entreprises ressentent de plus en plus fort les conséquences de la crise des prix énergétiques, qui engendre des coûts significativement plus élevés que dans nos pays voisins (et a fortiori le reste du monde), où les autorités interviennent davantage dans les coûts énergétiques. Febeliec invite les gouvernements fédéral et régionaux à prendre d'urgence des mesures en vue de rapidement rétablir la compétitivité de notre industrie.

Certes, la CREG reconnaît le problème, mais propose d'attendre pour prendre des mesures. Febeliec ne comprend pas cette attitude et s'en réfère aux signaux alarmistes émis par l'industrie belge, y compris les messages sur des installations à l'arrêt, sur des fermetures de sites et sur le report voire même l'annulation d'investissements, allant jusqu'à craindre une désindustrialisation progressive de notre pays. Febeliec invite donc les autorités compétentes à prendre d'urgence des mesures en vue de rétablir le climat d'investissement en Belgique et de ne pas scier la branche économique sur laquelle nous sommes assis. Pour relever les défis de la transition énergétique, l'industrie doit avoir accès à des prix de l'énergie compétitifs et à un cadre stimulant les investissements dans des technologies neutres pour le climat.

Dès lors, Febeliec insiste aujourd'hui en premier lieu pour introduire immédiatement une réduction des tarifs de transmission pour les utilisateurs d'électricité concernés, telle qu'appliquée depuis plus de 10 ans dans nos pays voisins avec l'aval des autorités européennes de la concurrence.

Contact: Thérèse van Bellinghen (Op de Beeck & Partners) - 0475/47.82.33 - therese@opdebeeck-partners.be